

Direction générale aménagement

Direction infrastructures

Service infrastructures maritimes et voies navigables

Référence : SIMVN/FLH/MLL/CR9038

compte rendu de réunion

Date de la réunion : 10 juillet 2019

Lieu de la réunion : Salle du Grand Bleu - La Turballe

Objet : Projet d'aménagement du port de la Turballe Comité consultatif local n°01

Participants :

J. DEDENIS - S. FAIVRE - F. HAMEON - F. LE HENANFF : CD44 – Maître d'Ouvrage C. DUMERGUE - A. HOURQUET : EGIS – Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

A. TRAVERS : SCE – Maîtrise d'Œuvre (MOe)

D. LE RAY : SAEML LAPP – Représentant de la SAEML LAPP M. PALLADIN : SAEML LAPP – Représentant de la SAEML LAPP

Y. BOURDON: France Nature Environnement - Représentant des associations environnementales

J. CUDENNEC – Représentant des associations environnementales

Y. PITTARD : CLUPP – Représentant des plaisanciers S. HENAFF : SRT – Représentant des plaisanciers

P. GAILLARDON - J. LOHEAC : CNT – Représentants des plaisanciers A. ANDRE - V. BUSTAMANTE : GPAT – Représentants des pêcheurs

J. LEPALUDIER - E. MORICE: Armateurs

E. DURAND : MGEM - Représentant de la réparation navale

H. JAIR : Représentant de la SNSM

G. BOUKABZA – G. VALLEE: Phaidra – Représentants des riverains
J-J. MURIENNE: Coopérative maritime – Représentant des commerçants

C. ROBERT – M. THYBOYEAU : Représentants de la mairie de la Turballe

Diffusion:

Direction (SF, MG)

Service infrastructures maritimes et voies navigables (SIMVN)

1 - Objectifs de la réunion

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Port de La Turballe, le Département souhaite lancer un comité consultatif local constitué de représentants des différentes catégories de personnes concernées par le projet. Ce comité consultatif s'inscrit dans la volonté du Département de co-construire le projet avec l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, le premier comité consultatif local est initié ce 10 Juillet 2019, avec les objectifs suivants :

- Impliquer des acteurs représentatifs des différentes catégories de personnes concernées par le projet (pêcheurs, plaisanciers, mytiliculteurs, réparation navale, transport passagers, SAEML LAPP, commerçants, SNSM, mairie de La Turballe),
- Partager l'état d'avancement du projet en toute transparence afin de faire les meilleurs choix ensemble,
- Echanger sur les aménagements envisagés par le biais de commissions spécifiques.

Ce comité consultatif local se réunira de nouveau le 30 juillet 2019 puis fin novembre 2019. Plusieurs commissions spécifiques se tiendront entre juillet et novembre 2019 afin de travailler en groupes réduits sur différents aspects du projet. Le contenu des échanges

Adresse postale:
Hôtel du Département
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 13 62
Fax 02 40 99 13 59
contact@loire-atlantique.fr
www.loire-atlantique.fr

exprimés lors de ces commissions spécifiques sera restitué lors des comités consultatifs locaux.

L'ordre du jour de ce premier comité consultatif local est le suivant :

- Rappel de la démarche initiée,
- Présentation des orientations du projet,
- Présentation de la méthodologie de travail,
- Modalité de consultation des représentants,
- Questions diverses.

2 - Compte rendu des échanges

Le comité consultatif local a fait l'objet d'une présentation générale par le maître d'ouvrage, entrecoupée d'échanges avec les participants.

Pour plus de détails sur la présentation réalisée par le maître d'ouvrage, le support projeté lors de la réunion est également disponible sur le site du projet :

https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe

Rappel de la démarche initiée

Mot d'introduction

 Mme Haméon, Vice-Présidente au tourisme, à la mer et au littoral au Département de Loire-Atlantique a accueilli les participants et introduit la présentation en rappelant l'ordre du jour.

Genèse du projet

Mme Haméon présente :

- L'histoire de la construction du Port de La Turballe et du projet, initié suite à une étude économique démontrant la nécessité d'une évolution du port,
- L'ensemble des activités recensées sur le Port,
- Les contraintes et problématiques liées à l'organisation du Port dans sa configuration actuelle.
- Les enjeux et priorités majeurs du projet, identifiés lors de la concertation, et notamment liés à la sécurisation du port.

Présentation des démarches

Mme Haméon poursuit la présentation en rappelant les démarches engagées par le Département entre 2016 et 2018 ;

- L'étude de faisabilité en 2016/2017,
- La délibération du 19/12/2017 autorisant le programme de 43M€ TTC pour la réalisation des 3 phases d'aménagement du port,
- La concertation volontariste,
- La délibération du 02/07/2018 portant sur le cadrage des objectifs et les modalités de la concertation préalable,
- La concertation préalable,
- La délibération du 22/11/2018 portant sur le bilan de la concertation préalable et la validation des orientations retenues.

Présentation des orientations du projet

Mme Haméon et M. Le Henanff, Chargé d'Opération au Conseil Départemental de Loire-Atlantique, présentent les orientations majeures retenues suite à la concertation réglementaire :

- Un phasage en 2 temps au lieu de 3, avec en priorité la construction de la digue permettant la sécurisation du port,
- La sauvegarde de la plage de la Bastille et l'abandon du projet de terre-plein devant les résidences Pheidra,
- La création d'un avant-port,
- La vigilance sur l'impact environnemental du projet,
- L'aménagement des cheminements piétons afin de les rendre attractifs et sécuritaires,
- La mise en place d'un aménagement paysager de qualité à l'enracinement des digues,
- La volonté de co-construire le projet avec les parties prenantes à travers la création d'un comité consultatif local constitué des représentants des différentes catégories de personnes identifiées,
- La validation des potentialités économiques des espaces créés par la réalisation d'une étude socio-économique.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

• Conséquences de la création de l'épi

Des études de courantologie sont en cours afin de déterminer l'impact de la création de l'épi sur l'ensablement de la plage des Bretons.

• Conséquences de la suppression de la porte anti-tempête

La porte ne sera supprimée que lorsque les usagers (notamment les pêcheurs) auront confirmé la sécurisation totale du port, suite à la construction de la digue.

Présentation de la méthodologie de travail

Présentation des objectifs du comité consultatif local

Mme Haméon présente les objectifs du comité consultatif local :

- Impliquer des acteurs représentatifs des différentes catégories de personnes concernées par le projet (pêcheurs, plaisanciers, mytiliculteurs, réparation navale, transport passagers, SAEML LAPP, commerçants, SNSM, mairie de La Turballe),
- Partager l'état d'avancement du projet en toute transparence pour faire les meilleurs choix ensemble,
- Echanger sur les aménagements envisagés par le biais de commissions spécifiques.

Les représentants réagissent sur le point suivant :

Ajouts d'autres représentants dans le comité consultatif local

De nouveaux membres (EDF, office de tourisme) pourront éventuellement être ajoutés lors de réunions ponctuelles.

Un travail est en cours entre EDF et le Département et des échanges ont déjà lieu régulièrement.

L'office de tourisme est implicitement représenté par la mairie et par Mme Haméon, Vice-Présidente au tourisme, à la mer et au littoral. Un second membre de la SNSM va être ajouté au comité consultatif afin de s'assurer de leur représentation.

Présentation des modalités de travail

M Le Henanff présente les modalités de travail des commissions spécifiques:

- Groupes de 8 à 10 personnes,
- Thématiques de travail identifiées : environnement, mobilité en phase exploitation, interfaces ville/port en phase exploitation, flux en phase travaux,
- Compte rendus postés sur la plateforme avec la possibilité de faire des commentaires en ligne,
- Restitution des commissions spécifiques lors des comités consultatifs locaux.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

Interfaces ville/port

Le PLU est actuellement en cours de révision et sera à prendre en compte lors de la définition du projet.

Partage des documents

Les supports et documents d'études seront transmis en amont des commissions spécifiques afin de laisser le temps aux représentants de préparer leurs questions et remarques éventuelles.

Les rôles du représentant et du Département

M Le Henanff présente les rôles du représentant et du Département :

- Le représentant s'engage à participer aux instances de consultation, à partager l'information et les compte - rendus au sein de son réseau et à faire part des remontées au chargé d'opération du Département
- Le Département s'engage à organiser les comités consultatifs locaux et commissions spécifiques, à mettre à disposition sur la plateforme tous les documents présentés, à publier les compte – rendus sous une dizaine de jours et à restituer les décisions prises, via la plateforme et les comités consultatifs locaux.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

• Processus de validation des compte – rendus par les usagers

Les compte – rendus seront mis en ligne et la plateforme sera ouverte aux commentaires afin de laisser la possibilité aux représentants d'exprimer leur avis sur la retranscription des échanges.

Modalité de consultation des représentants

Sessions de consultation des représentants

Mme Haméon présente les sessions de travail à venir :

- Le comité consultatif local n°02 se déroulera le 30 juillet 2019 de 9h30 à 12h, et fera l'objet d'une présentation des Etudes Préliminaires, actuellement en cours.
- La première commission spécifique sur la thématique Environnement se tiendra le 30 juillet 2019 de 13h30 à 16h. Les inscriptions ont été réalisées lors de ce comité consultatif local n°01.

- Les inscriptions pour les commissions spécifiques de septembre (mobilité en phase exploitation, interfaces ville/port et flux en phase travaux) se feront lors du comité consultatif local n°02.
- Une deuxième commission spécifique sur l'environnement se déroulera début octobre.
- Le comité consultatif local n°03 aura lieu début novembre afin de restituer le contenu des échanges exprimés à l'occasion des commissions spécifiques et de présenter le projet qui sera soumis à enquête publique.

Questions diverses

Lors de cette séance d'échange, les représentants ont fait part de sujets de préoccupation.

• Risque de co-exploitation parc éolien / travaux

La base de maintenance de EDF devrait être presque terminée lorsque les travaux débuteront, engendrant peu de co-exploitation sur le terre-plein. Un linéaire de quai sera concédé à EDF afin de permettre l'accostage des bateaux de maintenance en attendant la construction de la dique et du quai EMR.

Conséquence des travaux de la digue sur le passage des bateaux

Le déroctage de l'entrée du port est prévu pour la phase n°01 et les études de cet impact sont en cours. Durant les travaux, la vedette SNSM devra pouvoir sortir en toute heure et tout temps.

• Impact de l'approvisionnement

Les différentes solutions d'approvisionnement (voie maritime et voie terrestre) seront étudiées au regard des contraintes (trafic, conditions météorologiques, accessibilité, etc.).